



DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MEUBLE DE TOURISME ORDRE DE MISSION

(A adresser par courrier postale avant la date de la visite)

1. Demandeur

Je soussigné(e) **Monsieur – Madame – Mademoiselle**
(S'il y a lieu Raison sociale)

PROPRIETAIRE – MANDATAIRE

Adresse.....

Code postal :VILLE :

N° de téléphone..... N° de mobile.....

E-mail.....

Charge **Monsieur Nicolas Godard**, Membre de la FNAIM, Organisme de Contrôle de visiter dans le cadre d'une demande de classement en meublés de tourisme de l'hébergement désigné ci-après, dont j'atteste être le propriétaire :

Audit initial

Renouvellement

2. Logement pour lequel le classement en meublé de tourisme est demandé

A l'adresse suivante

Immeuble..... Bâtiment..... Etage..... N° Apt.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Nombre de personnes accueillies :

Classement actuel : Non Classé 1* 2** 3*** 4**** 5*****

Classement sollicité : Non Classé 1* 2** 3*** 4**** 5*****

3. Le coût du classement

Je joins au présent ordre de mission un chèque d'un montant de € correspondant à la visite de classement des hébergements meublés suivants : *(Une pièce d'habitation est séparée des autres pièces par une cloison fixe, dispose d'une surface minimale de 7 m2 avec une ouverture sur l'extérieur. Une pièce qui ouvre sur des terrasses ou balcons avec des équipements de type véranda (avec ouvrants) est considérée comme une pièce d'habitation). A payer en même temps que la demande de classement au jour de la visite si possible.*

Hébergement meublé de 1 pièce	Nombre	x 130 € =	€
Hébergement meublé de 2 pièces	Nombre.....	x 150 € =	€
Hébergement meublé de 3 pièces	Nombre.....	x 180 € =	€
Hébergement meublé de 4/5 pièces et +	Nombre.....	x 220 € =	€

A partir du deuxième hébergement, est appliquée une réduction de 20€ à toute visite réalisée le même jour et dans la même station

4. Délai de réalisation de la visite de classement : 15 jours à réception du dossier complet

5. La visite de classement sera effectuée par

Dénomination sociale : Agence NV Immo Services Nicolas Godard

Adresse de correspondance : Siège Social : 243 rue des Terres 73500 VILLARODIN-BOURGET
Numéro de téléphone : 06 60 41 85 26 Adresse e-mail : nv.immoservices@gmail.com

6. Données personnelles :

Le demandeur est informé que des données personnelles le concernant sont collectées par notre intermédiaire, l'Agence NV Immo Services Nicolas Godard dans le cadre de la procédure de classement. La décision de classement comportant certaines de ces données personnelles sera transmise au comité départemental du tourisme en application de l'article D 324-5 du code de tourisme.

Ces données personnelles sont destinées au référent technique et au suppléant au classement. Elles seront conservées pendant toute la durée de la procédure de classement augmentée des délais légaux de prescription applicable.

Conformément à la loi informatique et libertés, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité de ses données en s'adressant à : Agence NV Immo Services Nicolas Godard - nv.immoservices@gmail.com

Le demandeur peut porter toute réclamation devant la CNIL (www.cnil.fr)

Dans le cas où des coordonnées téléphoniques prévues en faveur des consommateurs (art. L 223-1 du code de la consommation).

7. Renouvellement du classement :

Le demandeur autorise l'Agence NV Immo Services Nicolas Godard à utiliser ses coordonnées afin de le recontacter lorsque le classement objet de la présente demande arrivera dans le but de lui proposer à un nouveau classement.

Oui Non

Le demandeur est informé qu'il peut retirer ce consentement à tout moment en s'adressant à notre Agence NV Immo Services Nicolas Godard – nv.immoservices@gmail.com

8. Information relatives au droit de rétractation

Si la demande est effectuée à distance au sens de l'article L.221-1 du code de la consommation, le demandeur dispose d'un droit de rétractation de quatorze jours calendaires sans avoir à motiver sa décision pour renoncer à sa demande. Ce délai court à compter du lendemain et expire le dernier jour à minuit. Si ce dernier jour est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Si les informations relatives au droit de rétractation n'ont pas été fournies au demandeur dans les conditions prévues au 2° de l'article L. 221-5 du code de la consommation, ce délai de rétractation est prolongé de douze mois.

Toutefois, lorsque la délivrance de ces informations intervient pendant cette prolongation, le délai de rétractation expire au terme d'une période de quatorze jours à compter du jour où le demandeur a reçu ces informations.

Le demandeur informe l'agence de sa décision de rétractation en lui adressant avant l'expiration du délai de rétractation le formulaire de rétractation ci-joint ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur le demandeur.

Si le demandeur souhaite que l'exécution du contrat commence avant la fin du délai de rétractation, notre cabinet doit recueillir sa demande expresse sur papier ou sur support durable.

Dans ce cas et à condition que le demandeur ait préalablement et expressément renoncé à son droit de rétractation, ce droit ne pourra être exercé si la prestation est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation.

Je joins ce formulaire de demande dûment complétée par courrier postale ou remis en main propre le jour de la visite

- L'ordre de mission complété et signé
- L'état descriptif et conditions de location rempli et signé (**à envoyer seulement si pas présent le jour de la visite**)
- Le formulaire Cerfa de demande de classement (CERFA n°11819*03) rempli et signé

Je reconnais avoir reçu par tous moyens de l'Agence NV Immo Services Nicolas Godard

- Note d'information générale
- Le tableau de classement
- Le guide de contrôle
- L'état descriptif et conditions de location (conforme à l'arrêté IV 20 août 2010)
- Le formulaire Cerfa de la déclaration en mairie (CERFA n°14004*03)
- Conditions générales de Services d'une visite de classement de meublé de tourisme et les acceptent
- Note environnementale
- La fiche de réclamation
- La charte de confidentialité

Je reconnais avoir été informé de l'obligation :

- Obtenir le récépissé du formulaire Cerfa de la déclaration en mairie (CERFA n°14004*03) dans le cadre d'un classement initial après détermination du classement par notre cabinet
- Nous transmettre celui déjà en votre possession dans le cadre d'un renouvellement

Je reconnais avoir pris connaissance également que :

- Que certaines informations mentionnées sur le dossier peuvent être portées à la connaissance de l'organisme départemental pour l'officialisation du classement

- Il est possible de joindre des photos et des plans du logement afin de faciliter la visite
- J'accepte que mon hébergement soit soumis au contrôle de l'ensemble des critères référencés dans la

grille validée par l'arrêté du 17 août 2010, fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme

- Pour prétendre au classement des meublés de tourisme, un logement meublé d'une pièce d'habitation doit disposer d'une surface minimale de 9 m2 lorsque la cuisine est séparée ou au moins 12 m2 lorsqu'il existe un coin cuisine.

- De ma faculté de rétractation dans le cadre de la vente d'une prestation de service à distance (formulaire en dernière page de la demande de classement)

Fait A.....

Le.....

Signature